



2017-03-026-DR/AG

nomenclature: 7.1.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2017

### OBJET : TARIFS DES CIMETIÈRES DE TARNOS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme SAINT-AUBIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

### ABSENT EXCUSÉ :

M. CLAVERIE

### ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



## **2017-03-026-DR/AG - TARIFS DES CIMETIÈRES DE TARNOS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la reprise des concessions réputées en état d'abandon va débuter cette année après la procédure préalable obligatoire amorcée le 17 février 2011 conformément à l'article L2223 du CGCT

Les espaces ainsi remis en état seront réattribués.

Il convient d'examiner et d'organiser l'ensemble de la tarification des cimetières. En effet, les tarifs en cours n'ont pas été actualisés depuis 2002. Par ailleurs, il est proposé d'offrir aux familles des concessions trentenaires car aujourd'hui seules des concessions d'une durée de quinze ans sont prévues.

Ces modifications de tarifs ne concernent pas les caveaux construits par la Ville, puisque le prix est fixé à l'issue de chaque tranche de travaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération du 25 juillet 1990 fixant la durée des concessions funéraires à 15 ans

Vu la délibération du 17 juin 2002 fixant le tarif des concessions funéraires

Considérant qu'il y a lieu de remettre à jour les tarifs des concessions pour chaque type de sépulture

Considérant que la durée de concessions pratiquée dans les cimetières de TARNOS est exclusivement de 15 ans

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir les taxes funéraires

Considérant que le versement d'un tiers du produit des concessions au CCAS n'a plus lieu d'être. En effet, les inhumations des personnes dépourvues de ressources suffisantes étant à la charge de la commune ainsi que le prévoit l'article L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **DELIBERE**

**DECIDE** de redéfinir les différentes concessions funéraires, d'appliquer les tarifs correspondants tout en proposant aux familles deux durées de concession, une de 15 ans et une de 30 ans

**DECIDE** de redéfinir les taxes funéraires appliquées aux diverses opérations

**ABROGE** la délibération du 28 novembre 2000 prévoyant le reversement d'un tiers du produit des concessions de la Commune au profit du CCAS

**ADOpte** la grille tarifaire suivante :



Concessions Equipements	Durée actuelle 15 ans et tarif en vigueur	Nouveau Tarif pour 15 ans	Nouveau tarif pour 30 ans
Concession pleine terre (0,80 m x 2 m) (prix concession seule)	72,16 €	80 € la concession	160 € la concession
Concession pour caveau construit par les familles (prix concession seule)	-	120 €/m <sup>2</sup>	240 €/m <sup>2</sup>
Concession pour équipement construit par la Ville* <b>Caveau 2 places</b> (prix concession seule)	36,08 €/m <sup>2</sup>	135 €	270 €
Concession pour équipement construit par la Ville* <b>Caveau 4 places</b> (prix concession seule)	De 36,08 €/m <sup>2</sup> à 45,46 € m <sup>2</sup>	185 €	370 €
Concession pour équipement construit par la Ville* <b>Caveau de 6 places</b> (prix concession seule)	De 36,08 €/m <sup>2</sup> à 45,45 € m <sup>2</sup>	225 €	450 €
<b>Case de columbarium</b> (prix de la concession et de l'équipement)	-	500 €	1 000 €
<b>Cavurne</b> (prix de la concession et de l'équipement)	-	700 €	1 400 €

\* Ce tarif ne comprend pas le prix des caveaux construits par la ville – le Conseil Municipal délibère spécifiquement à l'issue de chaque tranche de travaux



	Tarif actuel	Nouveau tarif
Dépôt temporaire d'un corps dans un caveau provisoire	4,57 €/mois	20 € / mois
Taxe d'inhumation, y compris les dépôts d'urnes, toutes sépultures confondues	60,98 €	62 €

NB - Le montant des vacations funéraires fixé par arrêté n°2009-63 s'élève à 22 € et à 11 € la demi- vacation.

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 23 mars 2017

Le Maire

